



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DEC_0293_2026

DÉCISION DU MAIRE

ATELIER CRÉATIF - INITIATION AU JASPAGE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;
VU la loi n°2021-1717 du 31 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

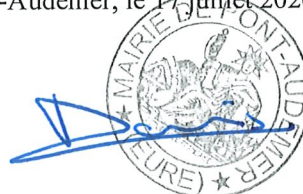
CONSIDÉRANT la possibilité, dans le cadre de l'action culturelle de la médiathèque La PAGE et à l'occasion de la 3ème édition de la manifestation nationale de « Biblis en folie », de proposer des ateliers de découverte du jaspage, Une technique qui consiste en l'application de couleurs et de motifs sur les tranches des pages d'un livre dans le but de sublimer l'objet,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec Madame Marion Garnier Trocmé en qualité d'intervenante en création artistique domiciliée 396 Chemin de Hautes Planches 27500 PONT-AUDEMER pour deux ateliers créatifs,
Le samedi 03 octobre 2026,

Les ateliers se dérouleront sur deux créneaux de deux heures en journée : un le matin et un l'après-midi, durant lesquels les participants sont invités à découvrir cette technique ancestrale du jaspage qui revêt un nouvel intérêt dans l'univers de la romance, à la médiathèque La Page pour un montant total de 460,00€ TTC (Quatre cent soixante euros), une somme répartie comme suit : 400,00€ de coût de prestation pour deux ateliers, et 60,00€ de formation aux agents.

Fait à Pont-Audemer, le 17 juillet 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS